

## **AVIS PUBLIC**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 9 mai 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### **Lot 5 851 651 (rue Lise)**

Objet de la demande de dérogation mineure 2021-0035:

La demande de dérogation mineure 2021-0035 vise à permettre la création d'un nouveau terrain ayant un frontage de 25,17 mètres alors que le règlement de lotissement #378 exige un frontage minimale de 30 mètres en zone résidentielle.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce lundi 25 avril 2022.



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière